

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 23 avril 2018

n°26

page 1/2

### EXTRAIT:

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 23 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 0 ) :**

**EXCUSES ( 2 ) :**  
Mme DE COURREGES, M.HENEAU

**Secrétaire de séance :** Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

**RAPPORTEUR :** Monsieur Lucien JUGÉ

**OBJET :** Adhésion au Réseau Aquitain des Pépinières d'Entreprises (RAPE)

*Le RAPE (Réseau Aquitain des Pépinières d'Entreprises), association créée depuis 1991, est une structure d'échanges, de réflexion, de propositions d'actions et de professionnalisation, pour l'amélioration et l'évolution des pépinières d'entreprises.*

*En tant qu'outil de développement économique régional, le Réseau Aquitain des Pépinières d'Entreprises rassemble une trentaine de pépinières d'entreprises de la Région Nouvelle Aquitaine. Le RAPE a pour objet de mettre en réseau les membres de l'association afin de:*

- partager les expériences et informations*
- mettre en oeuvre des opérations visant à faire évoluer les compétences des personnels des pépinières*
- élaborer et partager des outils de gestion de structure et d'accompagnement des entreprises hébergées*
- encourager les initiatives entrepreneuriales, les projets innovants et créateurs d'emplois*
- favoriser les synergies entre les entreprises hébergées au sein des pépinières*
- promouvoir les pépinières du réseau auprès des instances et partenaires*

*L'objectif du RAPE est d'accroître l'efficacité des pépinières d'entreprises dans leurs méthodes d'accompagnement à la création et au développement des jeunes entreprises hébergées.*

*Il est donc proposé d'adhérer au Réseau Aquitain des Pépinières d'Entreprises, en qualité de membre actif, pour une cotisation annuelle fixée à 500 euros.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** l'article 3.I.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence développement économique,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault d'adhérer à un réseau des pépinières d'entreprises,

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 23 avril 2018**

**n°26**

**page 2/2**

**CONSIDERANT** que la pépinière d'entreprises René MONORY a pour objet de faciliter la création et le développement de jeunes entreprises,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adhérer au Réseau Aquitain des Pépinières d'Entreprises, en qualité de membre actif, pour une cotisation annuelle fixée à 500 euros.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cet objet.

La dépense sera imputée sur le budget annexe immobilier économique sur la ligne budgétaire 90.11/6281/4300.

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 25/04/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER